2017-2018

Bulletin d'information communale

Edition N° 4 – Janvier 2019

SAINT-GEORGES

Mairie de Saint-Georges

Mairie 2 Place de l'Eglise 15100 SAINT-GEORGES
Tel : 04.71.60.09.91
Mail : mairie-stgeorges@orange.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES 4

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET GÉNÉRAL 6

ETAT CIVIL 2017 et 2018 8

TRAVAUX 2018 DE LA COMMUNE 9

L'URBANISME ET SON ÉVOLUTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL 10

Qu'est qu'un dossier d'urbanisme ? 10

L'évolution des principaux dossiers d'urbanisme depuis 2015 : 10

Vous souhaitez engager des travaux d'amélioration de votre logement? 11

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE 12

INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE ET CONSIGNES 13

Ordures ménagères et autres déchets 13

Modérons notre vitesse dans les villages 13

"Déposer une Main courante à la Gendarmerie" 13

COLLECTE ET TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS 14

1918-2018: CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE 15

LA LÉGENDE DE SAINT GEORGES 16

PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ANDER ET SES AFFLUENTS 17

SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE EST CANTAL : CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE 18

EVÉNEMENTS 2017/2018 SUR LA COMMUNE 19

UNE ENTREPRISE ORIGINAIRE DE ST-GEORGES À L'HONNEUR ! 23

INFORMATIONS PRATIQUES 24

CARNET D'ADRESSES 26

Rédaction : Municipalité de St Georges - Photos : Mairie de St-Georges, associations et journaux locaux
Maquette et mise en page : Mairie de St Georges - Impression :Graphy
Bulletin imprimé à 800 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Un an et demi se sont écoulés depuis la parution de notre dernier bulletin municipal. Celui-ci a pour objectif de vous tenir informés de la vie de notre chère commune de Saint-Georges mais aussi de l'évolution de nos organisations territoriales : Saint-Flour Communauté, le SYTEC ; et des activités individuelles mais aussi collectives de ces structures, qui à travers leurs compétences respectives assurent le maintien et/ou le développement de nos services publics : transport, proximité, accessibilité et qui doivent faciliter notre mode de vie.

Vous trouverez ainsi, les informations relatives au bon fonctionnement de notre Conseil Municipal, toujours encadré par la rigueur financière et la maitrise de notre fiscalité. Nous devons faire des choix d'investissement pour ne pas mettre en péril l'équilibre de notre budget.

Nos associations, toujours très dynamiques et actives viennent à travers le sérieux de leurs dirigeants, et la bonne volonté de leurs bénévoles, contribuer à l'animation de nos villages, mais aussi aux échanges riches avec nos voisins à travers les équipes sportives, culturelles et "dinatoires", en offrant plusieurs fois dans l'année des occasions d'échanges et de rencontres qui font le Bonheur de tous.

Notre population vient d'atteindre le seuil de 1208 habitants au 1er janvier 2019, soit une augmentation de 28.65% en 25 ans : seulement 17% de notre population a plus de 70 ans, 21 habitants ont passé le seuil des 90 ans, 75 % de notre population a plus de 18 ans ou plutôt, 25% de la population a moins de 18 ans.

Notre population est aussi riche en diversité et notre commune est devenue une terre d'accueil pour de jeunes ménages autour de la zone d'activité du Crozatier et des échangeurs autoroutiers. Je tiens à souligner l'excellent état d'esprit qui règne entre voisins, agriculteurs et résidents. **C'est la clé de notre qualité de vie.**

Je vous présente, en mon nom et celui du Conseil Municipal, tous mes voeux pour cette nouvelle année 2019. Qu'elle soit remplie de petits bonheurs, de joies mais avant tout de santé. J'adresse une profonde pensée à ceux qui sont seuls ou dans la souffrance, et les assure de tout notre soutien.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean-Jacques Monloubou.

Info

Notre commune sera traversée par le Tour de France le 15 juillet 2019 entre 12 h et 12 h 30 avec le départ officiel de l'étape qui sera donné dans la côte du Pirou, après le pont de Viadeyre. L'Etape continuera sa route vers Garabit et les Gorges de la Truyère.

LA MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGES

LIEU DE L'ADMINISTRATION DE PROXIMITE, LA COMMUNE DISPOSE DE COMPETENCES DIVERSES :

- **En matière d'urbanisme**, la commune a l'autonomie de décision et la liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (PLU). Le Maire a compétence de délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme, après contrôle et vérifications légales par le service ADS de Saint-Flour Communauté.
- **Dans le domaine sanitaire et social**, la commune met en œuvre l'action sociale (CCAS).
- **Dans le domaine de l'enseignement**, la commune a en charge les frais de scolarité des jeunes du territoire dans les écoles des communes voisines. La dernière école, à Grisols a été fermée en juin 2000 faute d'élèves, du fait que notre territoire est étalé autour de St-Flour et de l'absence d'une école positionnée au centre.
- **Dans le domaine sportif et des loisirs**, la commune crée et gère les équipements : stade, salle polyvalente, aire de jeux, parcours de santé, d'escalade… Elle apporte son soutien aux associations communales qui contribuent aux activités sportives, culturelles et festives.

A ces compétences,
s'ajoutent celles qui correspondent à **des missions traditionnelles** :

- Entretien de la voirie communale,
- Protection des habitants et de l'ordre public local par le biais des pouvoirs de police du Maire.

Le Maire et les adjoints accomplissent également des missions au nom de l'État, avec le personnel adminsitratif de la commune :

- **Etat civil** : enregistrement des naissances, mariages, PACS et décès,
- **Fonctions électorales** : organisation des élections et tenue de la liste électorale.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires reconnues à Saint-Flour Communauté ce qui a généré un transfert de certaines d'entre elles notamment :

- Le développement économique,
- L'organisation des services publics de proximité,
- L'aménagement de l'espace et le développement local,
- L'urbanisme,
- La collecte des déchets.

Le Conseil Municipal de St-Georges est composé de 15 conseillers municipaux. Il est chargé de « régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ».
Il se réunit au moins une fois par trimestre, le Maire et les 4 adjoints se réunissent tous les lundis. Tous les projets sont discutés lors du Conseil Municipal, présidé par le Maire.
Entre autres, il décide par ses délibérations de l'usage des biens de la commune, il vote le budget communal, préparé par le Maire et ses adjoints, et les taux d'imposition. Il crée les emplois des agents communaux, autorise les acquisitions et les cessions des biens communaux, approuve les emprunts de la commune et accorde les subventions, il fixe les tarifs des services communaux.

QUELQUES DELIBERATIONS VOTEES ET APPROUVEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

20 Oct. 2017

- Permis de démolir (règle PLU)

Toute démolition ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction nécessitera une demande d'autorisation à la mairie.

- Mise en place du prélèvement automatique des loyers des locataires de la commune
- Nom des rues

A l'entrée de Saint Georges, le Conseil Municipal décide de nommer la rue « rue de l'Abbé Noël Pons, curé de St Georges de 1944 à 2006 ».

22 Déc. 2017

- Autorisation d'urbanisme pour l'édification de clôture

Le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. Une clôture doit respecter certaines règles et distance vis-à-vis des propriétés voisines. Il s'agira donc de se rendre en mairie et d'obtenir les renseignements nécessaires sur la réglementation d'édification de clôture, et ce, dans l'objectif principal d'éviter des différents entre voisins.

9 mars 2018

- Vote du compte administratif 2017 – Approbation du compte de gestion et affectation du résultat

30 mars 2018

- Vote du budget communal 2018

15 juin 2018

- Lotissement: rétrocession des voiries à la commune

Après réception des travaux des 2 lotissements d'ANTONY Sébastien et d'ANTONY Eric : les réseaux, la récupération des eaux et de la voirie, deviennent propriété de la commune, il lui incombera l'entretien et le déneigement.

- Services techniques : accroissement d'activités

Pour un renfort saisonnier, un poste d'agent technique est créé pour une durée déterminée de 4 mois maximum.

14 sept. 2018

- Taxe d'aménagement : modification des exonérations

Le taux actuel date de novembre 2014. Une exonération de cette taxe sera accordée à compter du 1er janvier 2019 pour les abris de jardins d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 19 m2.

- Aide financière pour la formation BAFA *(Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur dans les centres de loisirs) : renouvellement et actualisation de la convention concernant une aide de 50 € pour les jeunes de 17 à 26 ans (domiciliés sur le territoire de la commune) qui souhaitent préparer le BAFA.*

14 novembre 2018

- Lotissement les Fontilles : fixation du prix des lots restants *à 39.50 € le m2 avec le raccordement au réseau collectif intercommunal de chaleur bois.*

20 Décembre 2018

- Tarifs communaux 2019 applicables au 01/01/2019

Location de la salle polyvalente pour les habitants de St-Georges : pour 1 jour le prix est fixé à 150 € ; pour 2 jours : 200 €, pour un mariage : 250 €
Le tarif de l'eau reste inchangé sauf pour l'assainissement collectif qui passe à 1.00 € le m3 (contre 0.80 €)
Tous les autres tarifs restent identiques à 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET GENERAL

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES Fonctionnement	Année 2017	*Année 2016*	RECETTES Fonctionnement	2017	*2016*
CHARGES DE GESTION COURANTE	160 654,36 €	*133 404,47 €*	VENTES PREST.SERVICES	36 351,94 €	*59 413,41 €*
CHARGES FINANCIERES	10 399,37 €	*12 223,15 €*	REVERSEMENT SUR RECETTES	278 046,56 €	*293 527,86 €*
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	155 738,38 €	*110 918,76 €*	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	209 382,45 €	*212 682,81 €*
CHARGES DE PERSONNEL	168 971,39 €	*174 615,76 €*	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 055,92 €	*36 307,87 €*
REVERSEMENT SUR RECETTES	- €	*4 033,00 €*	AUTRES PRODUITS	29 617,81 €	*36 146,51 €*
CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 999,67 €	*32 796,69 €*	CHARGES DE PERSONNEL	4 785,21 €	*12 309,86 €*
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 701,68 €	*4 279,47 €*	TRAVAUX EN REGIE	14 843,30 €	*26 367,46 €*
TOTAUX	**531 464,85 €**	***472 271,30 €***	**TOTAUX**	**608 083,19 €**	***676 755,78 €***

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation en energie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Globalement les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 12,53 % par rapport à 2016, ceci s'explique :

- pour les charges de gestion de gestion courante par le versement des frais de scolarité : solde année 2016 et année 2017,
- pour les charges de gestion générale : • des dépenses d'entretien pour les bois et forêts, alors qu'il n'y en avait pas en 2016 et • augmentation des dépenses d'entretien du matériel roulant, des dépenses de fournitures de voirie et d'entretien de la voirie (point à temps),
- Les charges de personnel ont baissé: • pas d'agents recenseurs (recensement en 2016) et • un emploi en Contrat Unique d'Insertion (CUI) de janvier à juin 2017 uniquement.

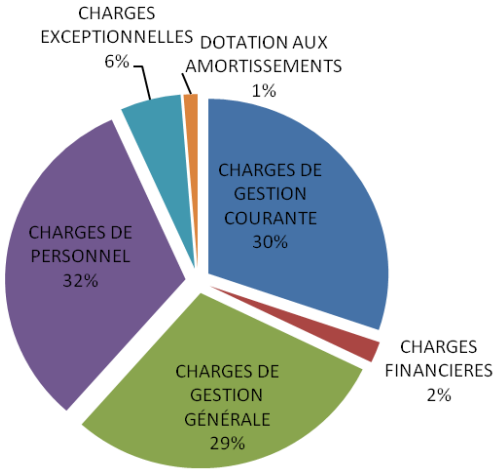

Le 31/12/2017, la commune compte 5 agents titulaires dont 2 à temps non complet (secrétariat)

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes, loyers,…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Globalement elles ont baissé de 10,10 % par rapport à 2016 en raison de :

- baisse des dotations de l'état (-6,51 % entre 2014 et 2017)
- pas de coupes de bois en 2017
- des remboursements de contrat aidé, uniquement de janvier à juin 2017
- baisse de l'attribution de compensation

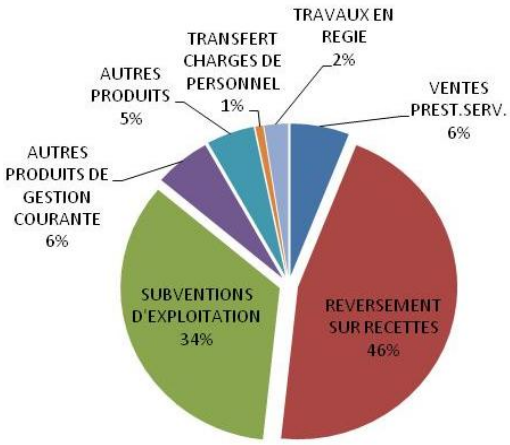

EVOLUTION DES TAUX : TAXE FONCIERE ET D'HABITATION DEPUIS 5 ANS

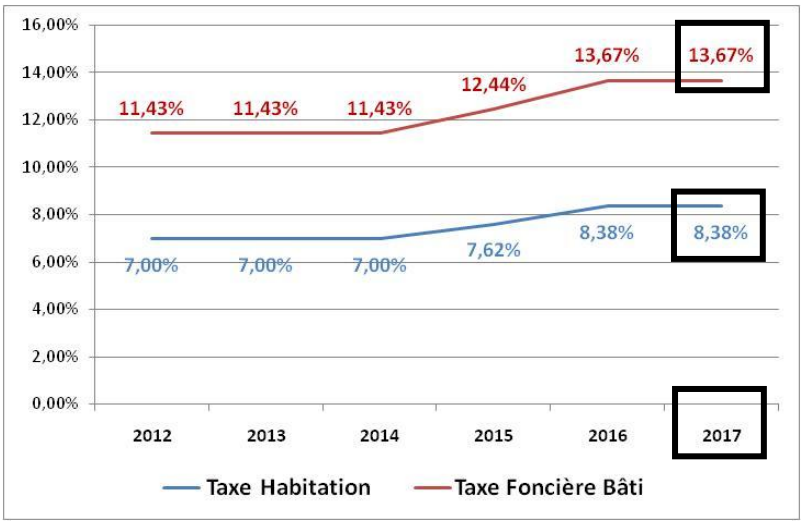

Même si le taux d'imposition depuis 2013 a très peu augmenté, les bases de calcul ont fortement augmenté du fait de l'installation d'entreprises sur la ZAC du Crozatier ainsi que de la construction d'habitations nouvelles : + 24,36 % qui permettent une augmentation de recettes, pour l'ensemble des 3 taxes de 49,47 % entre 2012 et 2017.

Pour l'année 2018 et 2019, les taux votés sont identiques à 2017

*Remarque : le **taux moyen** appliqué sur les communes environnantes est de 20,65% pour la Taxe Foncière et 13.11% pour la Taxe d'Habitation*

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT

La recette concernant les dotations de l'Etat et notamment la dotation forfaitaire ont fortement baissé depuis 2014, malgré une augmentation de la population : **- 13 861 € soit - 6,51 % en 3 ans.**

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

- Les DEPENSES : qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **Les RECETTES** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Dépenses Investissement	2017	Recettes d'investissement	2017
REMBOURSEMENT DE LA DETTE ET CAUTION	42 236,54 €	DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES	181 318,03 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT	75 319,79 €	SUBVENTIONS RECUES	22 202,33 €
TRAVAUX EN REGIE-OP.PATRIMONIALES	26 321,81 €	EMPRUNTS ET CAUTIONS	440,00 €
		AUTRES RECETTES	46 180,19 €
TOTAL	**143 878,14 €**	**TOTAL**	**250 140,55 €**

Pour l'année 2017, le programme d'investissement a concerné :

- l'aménagement des villages : panneaux, renouvellement des lampes à basse consommation d'énergie, aire de jeux des Fontilles, Cousergues (éclairage public et basse tension),
- les acquisitions de terrain (bois du Pirou), d'une débroussailleuse, d'un limiteur acoustique pour la salle des fêtes, et des sièges pour les bureaux du secrétariat de mairie,
- les travaux au logement du Pirou, l'acquisition d'un poêle à granulés, remplacement de radiateurs,
- les travaux d'accessibilité à la mairie dans le cadre de l'accueil pour les personnes à mobilité réduite.

C – LA DETTE

Pour 2017, aucun emprunt contracté. **Au 31/12 /2017, la dette par habitant est de 483 € (contre 550 € en 2016).**
Les emprunts actuels concernent la réfection des écoles du Vernet, de Grisols, le lotissement communal, la réfection des captages d'eau potable, les réseaux d'assainissement collectif et la voirie.

ETAT CIVIL 2017 et 2018

7 Naissances en 2017

- 24 juin : **Luka CHAVANON** du Pirou
- 24 juin : **Nolhan MOLINIER** du Pirou
- 19 juillet : **Emy-Line MOLINIER** de Petges
- 26 juillet : **Shanel TRAUCHESSEC** du Crozatier
- 11 sept. : **Maël DECHAMBRE** du Crozatier
- 4 octobre : **Ethan CLOAREC** de Charbiac
- 20 décembre : **Luis DA COSTA** du Vernet

11 Naissances en 2018

- 25 janvier : **Malone CHASSAGNOL SAVY** du Vernet
- 28 janvier : **Erwan VEDRINES** de Grizols
- 3 février : **Héloïse CORNET** des Fontilles
- 3 juillet : **Evan BERTRAND** du Vernet
- 10 août : **Cassandre et Raphaël FALVET** de Charbiac
- 9 octobre : **Louane ACHON** du Vernet
- 3 décembre : **Elohan THOMÉ CIBIEL** de Varillettes
- 13 déc. : **Thibault BARTHIER PIGNOLET** du Vernet
- 15 décembre : **Owen RANGER** du Vernet
- 29 décembre : **Marie TARDIEU ROYER** du Cheirol

Bienvenue à tous et sincères félicitations aux heureux parents

3 Mariages en 2017

- **3 juin** :
  Julien BESSE et Aurélie PIGNOL de Petges
- **27 juin** :
  Bernard COMPAIJEN et Bernadette DUPAS de Crozatier
- **22 juillet** :
  Vincent CUBIER et Aline ROLLAND de Charbiac

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

6 Mariages en 2018

- **14 avril** : Pierre TARDIEU et Delphine ROYER du Cheirol
- **21 avril** : Paul BÉNÉZIT et Christiane BLANQUET de Varillettes
- **21 juillet** : Fabien CHAMINADE de Saint-Claude de Diray et Anna MASSET de Combechalde
- **13 octobre** : Jérôme PAYRAT et Angélique BARTHOMEUF du Puech de Jourde
- **15 décembre** : Patrick FONTY de Charensat et Nathalie MARQUE du Vernet
- **15 décembre** : Benoît BOUILLAGUET et Marie FACON de La Valette

15 Décès en 2017

- 14 janvier : André DELOUCHE de Couderc de Mentel
- 22 avril : Roger CUSSAC de Grisols
- 29 avril : Roger PARAN du Pirou
- 21 Mai : Robert LOUBAT du Cristau
- 23 mai : Marius PASCAL de Grisols
- 31 mai : Félix BISCARAT de Cousergues
- 20 juin : Maria CHALVET née BLANQUET du Pirou
- 27 juin : René THERME du Puech de Jourde
- 3 juillet : Jean-Claude RAYMOND du Bourg
- 30 juillet : M-Thérèse TOURRET née HUGUET de Varillettes
- 26 septembre : Jean-Claude CLAVIERES du Pirou
- 27 octobre : Jean SAINT-LEGER de Palageat
- 14 novembre: Louis ACHALME de St-Thomas
- 18 novembre: Michel BISCARAT de Cousergues
- 13 déc. : Josette DELANEAU née SIROS de Combechalde

7 décès en 2018

- 5 janvier : Anne-Marie LAMBERT des Fontilles
- 7 juillet : Yvette NAIRABEZE épouse VIALATTE de La Valette
- 16 juillet : Marie ROUFFIAC veuve PASCAL de Petges
- 14 septembre : Jeannette BOULOUDIAN veuve THERME du Puech de Jourde
- 18 septembre : Lucie SERVANT veuve CHASTANG du Pirou
- 12 novembre : Juliette BLANQUET épouse DALLE de Mons
- 25 novembre : Michelle BRINGER veuve TRANCHER du Crozatier

Avec nos plus sincères condoléances

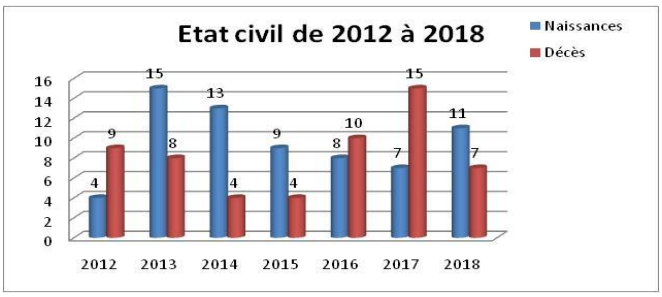

Entre 2012 et 2018, en moyenne la commune compte 9.5 naissances et 8 décès par an, soit un solde naturel positif. Il est célébré 4 mariages par an.

TRAVAUX 2018 DE LA COMMUNE

Comme sur tout le territoire rural cantalien, **la commune de Saint-Georges dispose d'un seul moyen de communication pour le déplacement : les routes.**

La commune s'étend sur une superficie de 3 314 hectares, avec 38 kilomètres de voies communales et 37 kilomètres de chemins ruraux. La population de 1208 habitants, est répartie dans une quarantaine de villages, hameaux ou fermes isolées.

C'est à la commune d'assurer la création, l'entretien, la gestion des voies communales et la préservation des chemins ruraux. Pour ce faire, le Maire et les élus disposent d'un budget d'investissement pour la construction et d'un budget de fonctionnement pour l'entretien. Ainsi, chaque année, plusieurs campagnes d'entretien sont réalisées.

Tout au long de l'année, les 3 agents de la commune : Gilles Soulier, Philippe Chapoul et Jean David Soubeyroux procèdent aux différents travaux :

- ☞ Le fauchage des accotements
- ☞ Le curage des fossés, permettant à l'eau de s'écouler des voies vers les fossés.
- ☞ Le bouchage des nids-de-poule et les déformations de bord de chaussée en enrobé à froid
- ☞ Les peintures routières
- ☞ Le déneigement
- ☞ La signalétique, la signalisation routière
- ☞ La gestion du réseau d'eau et d'assainissement collectif
- ☞ L'entretien du cimetière
- ☞ …

Le revêtement des chaussées (en point à temps) a été réalisé en partie par la Communauté de communes en travaux en régie et, une autre partie par des entreprises privées :

**La route du Bout du Monde, la montée du Branchadaire, Grisols, Le Vernet, route de Cousergues mitoyenne avec la commune de St Flour, au Pirou, les chemins de Petges, de St-Michel, d'accès au captage du Pirou, ont ainsi été revus ou restaurés.*

*La décharge du Pirou, réservée aux déchets verts du village a été réhabilitée :

*L'accès à la chaufferie et aux habitations riveraines a été renforcé et revêtu:

* Les voies latérales à l'autoroute A75 viennent d'être rétrocédées à la commune après la mise en état d'une voie par l'Etat : le chemin coté Palageat qui rejoint Mons a reçu un bicouche.

« Quand le bâtiment va, tout va » Qu'en est-il sur la commune de Saint-Georges en matière de construction et de rénovation de l'habitat ?

QU'EST QU'UN DOSSIER D'URBANISME ?

1) Le **CERTIFICAT D'URBANISME** indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain. **Il est nécessaire d'en faire la demande** avant d'engager la réalisation d'un projet.

2) La **DECLARATION PREALABLE** concerne les extensions de surface, les changements de destination d'un local, les travaux visant à modifier l'aspect extérieur d'une habitation (ouvertures portes, fenêtres, crépis, toitures…).

3) Le **PERMIS DE CONSTRUIRE** concerne les maisons neuves et autres bâtiments (agricoles, commerces, équipements), pour les constructions, les rénovations ou les gros travaux.

Les dossiers d'urbanisme, réglementés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), applicable depuis août 2015, doivent être déposés à la mairie. Ils sont ensuite instruits par le service instructeur mutualisé des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de Saint-Flour Communauté. Le Maire reste le signataire des autorisations.

En octobre 2018, les élus du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité **l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI) sur la totalité du territoire de Saint-Flour Communauté (53 communes).

Il aura vocation, à terme, à se substituer aux documents en vigueur des communes. Ce document de planification devra permettre d'appréhender le territoire dans une logique durable, partenariale, et de solidarité territoriale, et aura pour objectifs:

- → de garantir le maintien et l'accueil de nouvelles populations,
- → d'accompagner le développement de l'économie locale,
- → de promouvoir une agriculture qualitative,
- → de lutter contre le changement climatique,
- → de protéger les ressources et les milieux naturels
- → de mettre en valeur le patrimoine bâti et la qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- → de promouvoir un tourisme vert, durable et intégré,
- → d'améliorer l'habitat et programmer une offre de logement durable pour tous,
- → de développer les mobilités intelligentes adaptées à tous les besoins,
- → de promouvoir un territoire de haute qualité de vie, riche de services de proximité pour tous les habitants du territoire.

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX DOSSIERS D'URBANISME DEPUIS 2015 :

On constate que depuis 4 ans**, la demande est constante** et ce malgré des normes plus strictes en matière d'isolation thermique qui entraînent des surcoûts dans les constructions.

L'engouement des ménages pour Notre Commune est dû à la proximité de la ville de Saint-Flour, et au fait qu'elle est bien desservie sur le plan routier (RD, A75…). Les lotissements communaux et privés, proposés à la vente (au Vernet, Le Cheirol et les Fontilles au Crozatier) permettent de répondre à la demande. **Cette émergence risque cependant de diminuer en raison du petit nombre de terrains constructibles restants disponibles à ce jour.**

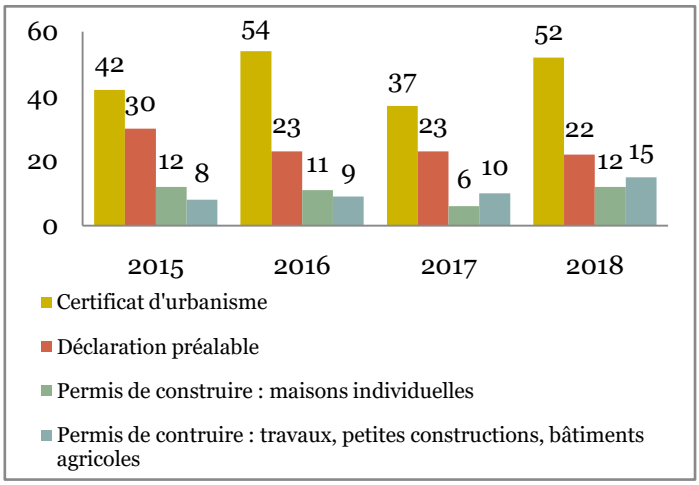

Des aides publiques pour l'amélioration de l'habitat - Profitez en !

- **Travaux d'économies d'énergie (chauffage, isolation…)**
- **Travaux de réhabilitation pour des logements dégradés (éléctricité, toiture…)**
- **Travaux d'adaptation pour permettre l'autonomie de la personne (monte-escalier, douche à l'italienne…)**

Avant d'engager vos travaux, pour savoir si votre dossier est éligible aux aides financières :

Prenez contact avec SOLIHA Cantal qui vous aidera dans le montage de votre dossier de demande d'aide. Tel 04 71 48 32 00 – cantal@soliha.fr

Ne démarrez pas les travaux avant d'avoir obtenu votre accord de subvention.

Depuis 2017, l'adressage est terminé dans le bourg et les villages, les rues ont reçu un nom et les habitations un numéro. Une condition à remplir pour que la commune puisse prétendre au déploiement de la fibre optique.

Les travaux préparatoires ont commencé avec l'installation de lignes sur le territoire :

- chemin de Viadeyre jusqu'au Pirou
- du Bourg au Crozatier
- du Pont des Fabres à Grisols.

Par contre, à ce jour, nous n'avons pas l'information exacte de la date des branchements dans les habitations mais cela ne devrait pas trop tarder.

Mais ça change quoi ?

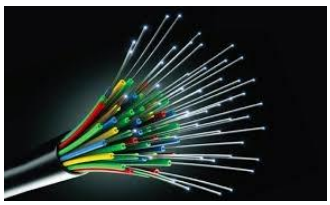

Et bien, ça change tout !

La multiplication des services accessibles en ligne, le nombre croissant des appareils nécessitant des connexions internet, les demandes des usagers, justifient cet équipement.

Les débits de la fibre optique plus rapides que ceux actuels de l'ADSL, favoriseront l'émergence de nouveaux usages internet et multimédia.

Avec la fibre, il est possible d'utiliser plusieurs écrans, ordinateurs, consoles de jeux en simultané sans ralentissement. Elle facilite les usages comme l'envoi de fichiers lourds ou les services tels que le télétravail.

Le déploiement de la fibre est financé par Orange sur ses fonds propres.

ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS

Nous constatons sur des points de groupement des déchets ménagers, **des dépots de matériaux de chantier ou d'encombrants en vrac**. Nous déplorons ces incivilités qui gênent les autres usagers et engendrent des problèmes de salubrité et de sécurité.

Les déchets qui se recyclent (dans les containers jaunes) **doivent être jetés en vrac et non dans des sacs.**

Nous rappelons que **les encombrants, matériaux et gravats, doivent être impérativement emmenés à la déchetterie des Cramades,** gratuite pour les particuliers du territoire, et ouverte du lundi au samedi, sauf le jeudi.

Un quai de collecte pour les déchets verts du 2 mai au 31 octobre est ouvert à tous au Crozatier: tonte de pelouse, les petites tailles, les feuillages et autres mauvaises herbes. Les gros volumes ne sont pas admis. **Les entreprises ou particuliers producteurs de gros volumes sont priés de porter leurs déchets à la déchetterie.**

MODERONS NOTRE VITESSE DANS LES VILLAGES

La Mairie reçoit régulièrement des doléances de la part de résidents ou visiteurs de la Commune. Ils se plaignent de la vitesse excessive des voitures et motos dans les villages et hameaux. Certains chauffeurs mettent ainsi en danger la santé et la vie de nos concitoyens, des personnes âgées et enfants.

Des panneaux de limitation de vitesse à 30 ou 50 km/heure ont été installés aux endroits les plus sensibles. Des radars pédagogiques, à Bellevue, St-Thomas et au Vernet seront mis en place prochainement.

"DEPOSER UNE MAIN COURANTE A LA GENDARMERIE"

Vous pouvez déposer une main courante si vous souhaitez simplement dénoncer certains faits dont vous avez été victime ou témoin, à la gendarmerie.
La main courante permet de dater officiellement les faits en question en vue de toute procédure judiciaire ultérieure. Et si les policiers ou les gendarmes estiment que les faits en question constituent une infraction, ils doivent prévenir le procureur qui pourra déclencher des poursuites.

COLLECTE ET TRAITEMENT DE NOS DECHETS

Aujourd'hui, le traitement pèse lourd sur la facture. Parce que nous ne pouvons plus, et c'est une chance pour notre environnement, enfouir des déchets à même le sol sans aucun contrôle.
6 000 000 euros HT, c'est l'investissement nécessaire pour installer un site d'enfouissement entièrement mis aux normes avec un casier étanche, la collecte et le traitement des lixiviats avant rejet dans le milieu naturel.

LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES

C'est **une taxe de l'Etat à la tonne de déchets enfouis**. La TGAP évolue chaque année en fonction des modes de gestion des installations. Elle est moins élevée sur le site des Cramades grâce aux investissements menés en faveur de la valorisation du biogaz[1] mais elle représente en 2014 la moitié des charges de fonctionnement : 24 €/tonne en 2018.

Plus de déchets sont enfouis, plus la part de la TGAP augmente. Limitons les déchets enfouis ! Trions, compostons, réduisons !

(1) biogaz : « gaz vert » obtenu à partir de la dégradation biologique des déchets : agricoles, agro-industriels, ménagers et des boues de station

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI

En place depuis juin 2000, sur notre territoire le tri sélectif permet de récupérer un grand nombre de déchets, de les écarter de l'enfouissement et de les amener vers des filières de valorisation.
En 2013, le geste de tri des habitants du territoire a permis de collecter plus de 800 000 euros. Il a financé entièrement le fonctionnement du centre de tri. Ainsi il n'a rien coûté aux habitants des 8 Communautés de communes.
Le fonctionnement du centre de tri comprend : la modernisation et la mécanisation du bâtiment du centre de tri des Cramades (plus d'un million d'€ investis depuis 2010), l'achat des équipements électromécaniques, les salaires, les équipements, l'entretien des équipements, les frais de carburant, l'électricité.

ALORS SI JE TRIE MA FACTURE VA BAISSER ?

Pour que la facture puisse baisser, il faudrait que les 43 752 habitants du territoire du syndicat des Cramades trient TOUS leurs déchets recyclables. Dans ce cas uniquement, le poids des déchets enfouis se réduirait considérablement.

Trier c'est malin ! Ne pas trier, c'est mettre de l'argent à la poubelle.

En chiffres	2010	2015
Centre d'enfouissement technique :	13 625 Tonnes soit 305Kg/an/hab	11 635 Tonnes soit 267kg/an/hab.
Centre de tri	2 160 Tonnes traitées, soit 48.43 Kg/hab/an (erreurs comprises)	2 301 Tonnes traitées, soit 53 Kg/hab/an
Taux d'erreur moyen dans le tri	18 %	16 %
Verre :	1 219 Tonnes soit 28,63 Kg/an/hab	1 372 Tonnes soit 31 Kg/an/hab
Total des déchets collectés et traités par le Syndicat *Moyenne nationale : 511 kg /an/hab.*	381Kg/an/hab en 2010. (44 599 habitants)	351 kg/an/hab en 2015 359 kg/an/hab en 2014, 352 kg en 2013, 364 kg en 2012, 375 kg en 2011 (43 634 habitants)

8% de déchets produits en moins en 5 ans !

Source : site

1918-2018: CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

La commune de Saint-Georges a versé un lourd tribu lors de la Grande Guerre 1914-1918. 39 soldats originaires de notre Commune ont perdu la vie sur plusieurs fronts : la Marne, la Somme, la Champagne et Verdun.

La signature de l'armistice, le 11 novembre 1918, fut l'occasion de réjouissances. En même temps le pays honorait ses morts, pansait ses plaies, se reconstruisait.

Le monument aux morts de Saint Georges, inauguré en 1921, répond à l'élan national « Pro Patria » et célèbre la gloire et le sacrifice de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur.
39 noms y sont gravés. Un soldat, porteur du drapeau national surplombe une colonne à l'antique. Il symbolise la fierté de la Nation d'avoir vaincu l'aigle allemand.

Le 11 novembre 2018, à l'occasion de ce centenaire, de nombreuses personnes étaient présentes à la cérémonie de commémoration, et ont ainsi participé au **devoir de Mémoire** :

1914	1916
MAGOT PIERRE	AVRIL PIERRE
BRINGER FERNAND	BOUSQUET JEAN
JOANNY AUGUSTIN	1917
BARATHE PIERRE	LEBRE LOUIS
LEBRE MICHLE	JOUVE EMMANUEL
DELORME JOSEPH	OLLIER MATHIEU
MEINDRE JEAN	PRADINE FRANCOIS
LAFONT THEODORE	CUSSAC PASCAL
DELORT JEAN	MIZOULE JOSEPH
JEAN JULES E.	1918
AMARGER MARIUS	DEUXLIARD AUGUSTE
VILLARET ETIENNE	BRINGER ALBERT
BRUN JEAN	CHALVET PAUL
1915	JOUVE JEAN
RAYNAL EUGENE	BERAUD GUILLAUME
DELCROS PAUL	BONNET JOSEPH
PASCAL JEAN	CHASSANT BAPTISTE
BOYER PIERRE	1919
PELISSIER PAUL	CHANTELOUBE ERNEST
1916	1921
PINCHINAT ELIE	ANDRIEUX VICTOR
RAYMOND FRANCOIS	
GIBELIN JEAN.M	
BARATHE SYLVAIN	

- Lecture par Mr Le Maire du Manifeste
- Appel des Morts des soldats de Saint-Georges **"Morts pour la France"**.
- Dépôt de gerbes
- Chant de la Marseillaise
- Lecture par une jeune fille, **Constance** d'une lettre d'un "poilu", envoyée du front à sa sœur :

Ma lulu

Nous sommes dans la région de Verdun depuis une dizaine de jours. Ici les combats font rage. Il pleut sans arrêt et nos tranchées sont remplies de boues. Les rats courent partout.

Ils mangent nos provisions, rongent nos chaussures et nous mordent quand on essaie de dormir

Nous sommes tous épuisés. On n'a même plus la force de se raser ! Nous portons tous la barbe. Du coup, on s'est donné un surnom « les poilus » !

Si tu me voyais, je te ferais peur ! Autour de nous, le paysage ne ressemble plus à rien. Il n'ya que des fils de fer barbelés, des rafales de mitrailleuses, des camarades qui sont morts et des obus qui tombent…

La nuit tombe, ca fait des trainées orange dans le ciel. Il y en a tellement qu'on peut se promener sans lampe. C 'est inimaginable !

Sans oublier les victimes de la seconde Guerrre Mondiale au nombre de 9.

LA LEGENDE DE SAINT GEORGES

Saint-Georges, pour les chrétiens, est un martyr du IVème sicècle, saint patron de la chevalerie chrétienne, du royaume de Grande-Bretagne depuis l'an 800, de la Géorgie qui porte son nom et des armuriers.
Il est principalement représenté en Chevalier qui terrasse un dragon :
allégorie de la victoire de la foi chrétienne sur le démon (du bien sur le mal). **Il est honoré le 23 avril.**

La Légende de Saint Georges apparait vers 1265 ou 1266, sous la plume de l'archevêque dominicain de Gênes, Jacques de Voragine dans un ouvrage intitulé la Légende dorée .
Georges de Lydda naît en Cappadoce, dans une famille chrétienne. Militaire, il devient officier dans l'armée romaine ; il est élevé par l'empereur Dioclétien aux premiers grades de l'armée.
Un jour, il traverse la ville de Silène dans la province romaine de Libye, sur son cheval blanc. La cité est terrorisée par un redoutable dragon qui dévore tous les animaux de la contrée et exige des habitants un tribut quotidien de deux jeunes gens tirés au sort. Georges arrive le jour où le sort tombe sur la fille du roi, au moment où celle-ci va être victime du monstre. Georges engage avec le dragon un combat acharné ; avec l'aide du Christ, et après un signe de croix, il le transperce de sa lance. La princesse est délivrée et le dragon la suit comme un chien fidèle jusqu'à la cité. Les habitants de la ville ayant accepté de se convertir au christianisme et de recevoir le baptême, Georges tue le dragon d'un coup de cimeterre, car il les effrayait toujours, puis le cadavre de la bête est traîné hors des murs de la ville tiré par quatre bœufs. Après la publication des édits de Dioclétien contre les Chrétiens, Georges est emprisonné.

Sa foi ne pouvant être ébranlée, il y subit un martyre effroyable : livré à de nombreux supplices, il survit miraculeusement et finit par être décapité le 23 avril 303.

Saint Georges est traditionnellement représenté à cheval, souvent blanc (signe de pureté), ayant un dragon (créature composite mi-crocodile, mi-lion) à ses pieds. En armure, portant une lance souvent brisée à la main, ainsi qu'un écu et une bannière d'argent à la croix de gueules (c'est-à-dire blanche à croix rouge), couleurs qui furent celles des croisés (faisant également de saint Georges, leur saint protecteur) et devinrent celles de la Savoie et du drapeau national de l'Angleterre au XIVème siècle. Il est l'allégorie de la victoire de la Foi sur un Démon (à différencier de Satan) désigné dans l'Apocalypse sous le nom de dragon.
Dans les romans médiévaux, la lance (ou épée longue) avec laquelle saint Georges terrassa le dragon fut appelée « Ascalon », du nom de la ville d'Ashkelon en Terre sainte. Un forgeron de cette ville la lui aurait façonnée dans un acier spécial.

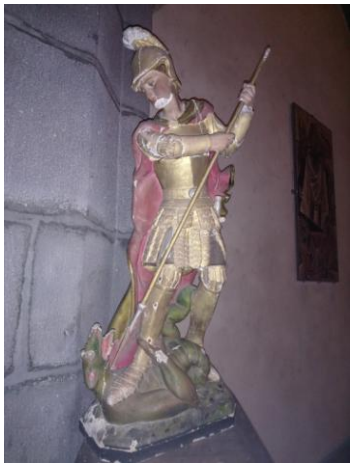

Statut qui se trouve à l'Eglise de Saint-Georges

Contenu soumis à la licence CC-BY-SA 3.0 (http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)

Source : Article Georges de Lydda de Wikipédia en français (http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_de_Lydda).

PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR L'ANDER ET SES AFFLUENTS

La continuité écologique est une thématique qui s'inscrit dans les priorités du **Contrat Territorial des affluents de la Truyère cantalienne** porté par Saint-Flour Communauté.

Le linéaire de l'Ander est concerné par la présence de nombreux ouvrages privés ou publics (buses de franchissement, gués, seuils…) qui font obstacles à la continuité écologique.

L'ensemble du cours de la rivière l'Ander est classé en « liste 2 » au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (arrêté du 7/10/2013) qui dit qu'« *il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou à défaut l'exploitant.*

La conformité de ces ouvrages doit être établie sous un délai de 5 ans suivant la publication au JO du 9/11/2013).

Une étude groupée a été lancée ayant pour objectif de définir pour chacun de ces 17 ouvrages répertoriés la ou les meilleures solutions pour le rétablissement de la continuité écologique en adéquation avec les contraintes techniques, environnementales, administratives et financières. Cela permet aux propriétaires de ces ouvrages de bénéficier d'un projet d'aménagement détaillé et chiffré afin d'**engager les travaux de mise en conformité, comme l'oblige la réglementation**.

L'Ander, dénommé aussi **Le Lander**, est un affluent de la Truyère dont le bassin versant recouvre une superficie de 329 km2. Il prend sa source sur la commune de Laveissenet à environ 1150 m d'altitude et se jette en amont de la retenue du barrage de Grandval à environ 720 m d'altitude.
La longueur de son cours est d'environ 36 km.
L'espèce ciblée pour le rétablissement de la continuité écologique concerne la **truite fario ou l'écrevisse à pattes blanches**.

Sur le territoire de Saint Georges, 2 ouvrages sont concernés : le gué de la Valette et le seuil des Fabres.

Le seuil des Fabres, appartenant à un propriétaire privé a du être supprimée au printemps dernier. La démolition a été financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'étude et le suivi ont été réalisés par Saint-Flour Communauté.

Pour la commune, propriétaire du passage à gué de La Valette, le Conseil Municipal a décidé en septembre d'opter pour la suppression des buses et la construction d'un pont cadre, les travaux pourront être subventionnés à 80 %. Ce scénario permet de garder la possibilité de traverser, pour les agriculteurs, le bétail et les usagers.

SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE EST CANTAL : CONSTRUIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal élabore depuis 2017, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal. Ce projet rassemble les territoires de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, pour construire la stratégie de développement des 20 prochaines années.

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme, qui détermine, à l'échelle de plusieurs communautés de communes, **un projet de territoire** destiné à définir les objectifs des politiques publiques de développement et de renouvellement urbain, d'équipements et de services, habitat, mobilités, activités économiques et aménagement commercial, agriculture, environnement et paysage.

Le calendrier prévisionnel prévoit un aboutissement du SCOT en 2019 et la fin de la procédure en 2020. Les diagnostics du territoire sont aujourd'hui achevés et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été défini. Le Document d'Orientations et d'Objectifs est en cours d'élaboration. Le SCOT une fois approuvé devra être traduit dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi).

Cette démarche repose sur une large concertation avec les élus des collectivités, les partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, Chambres Consulaires, acteurs professionnels et associatifs…) et les habitants du territoire.

Pour cela, plusieurs actions d'information et dispositifs de concertation sont à votre disposition :

- Consulter le diagnostic territorial et les documents d'études sur le site internet du SYTEC www.sytec15.fr / Stratégie Territoriale / SCoT Est Cantal / Etat d'avancement ou http://bit.ly/SCOT-ESTCANTAL-DocumentsElaboration.
- Exprimer vos avis et observations, poser vos questions dans les registres de concertation, consulter le diagnostic territorial et les documents d'études à votre disposition dans les lieux suivants :

- Participer aux prochaines réunions publiques qui seront programmées en 2019. La première réunion s'est tenue le 9 novembre 2018 à SAINT-FLOUR. Consulter le compte-rendu sur www.sytec15.fr

En décembre 2017, une **cérémonie de remise de médailles d'honneur** régionales, départementales et communales a eu lieu en présence de Mr le Sous-Préfet de St-Flour Serge Delrieu et du Maire Jean-Jacques Monloubou : 2 agents techniques communaux et 4 élus ont été honorés :

- Gilles Soulier, pour 30 ans de services et Philippe Chapoul pour 20 ans,
- et pour 4 élus : Jean-Paul Blanquet, Bernadette Antony, Alain Andrieux et Daniel Mallet, élus depuis 1995 (+20 ans).

Le club des ainés de Saint-Georges « Les Roseaux du Lander »

Présidé par Mme Marguerite Bonnefoy, le club a organisé tout le long de l'année, des thés dansants, rencontres et repas. Leurs animations ont été publiées dans les journaux de presse locale. Plus d'une cinquantaine de personnes sont adhérentes au club, où règnent convivialité et bonne humeur.

En Janvier 2018, les **mares de Grisols, ont bénéficié d'un chantier d'entretien, de préservation et de végétation**, une action collaborative et pédagogique avec la participation de jeunes du lycée Louis Mallet de Volzac, encadrés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN).

Ces mares font partie du patrimoine culturel et naturel remarquable de la commune. Elles abritent plusieurs espèces d'amphibiens dont **le triton crêté, une espèce rare dans le Cantal.**

Le travail commun avec les élèves, le CEN Auvergne et les employés communaux a consisté à un décapage de la végétation et la réouverture des milieux aquatiques, du débroussaillage de ronces et de végétaux et de la plantation de haies. Plus de 80 arbres et arbustes d'essences locales ont été ainsi repiqués.

La troupe "Les Zétoiles" est venue en février 2018, présenter leur **pièce de théatre**. Elle est composée en autres d'habitants de la commune : Guillaume, Cathy… A mourir de rires!

Tous les week-ends, il y a du **Football à Saint-Georges**, avec 5 équipes en compétition : 2 équipes masculines, 1 équipe seniors féminine, 2 équipes féminines jeunes et une entente avec Planèze pour les plus jeunes (filles/garçons). L'association compte 134 licenciés pour les 3 sections: football, tennis de table et gymnastique volontaire.

La municipalité tient à remercier les bénévoles de l'association qui, sous la houlette de Didier André, assurent avec beaucoup de "professionnalisme" l'entretien du stade : fauchage, arrosage, semis de gazon, traçage…

L'association Sport et Loisirs organise aussi des animations : pétanques, tripes, vide-greniers, soirée moules frites…

Une bourse d'échange, organisé par le club « Cercle des Placomusophiles » a eu lieu le 8 avril 2018 à la salle polyvalente : collectionneurs de plaques de muselets et de capsules de champagne se sont donnés rendez-vous.

A cette occasion, des bouteilles de champagne, avec un muselet spécial "Saint-Georges" ont été proposées.

Une randonnée du Muguet, le 6 mai, organisée par l'association Cœur de Village des Hauts de l'Ander, présidée par Mme Annie Rolland, a fait découvrir aux 150 marcheurs les paysages des environs de Grisols, Flamargues et Cousergues en proposant 3 parcours de 5, 8 et 15 kms ainsi qu'une chasse aux trésors.

Le 24 mars, une **soirée** dansante a eu lieu avec au menu des **cuisses de grenouilles,** organisée également par « Coeur de Villages ».

L'histoire de la Bête du Gévaudan dans les bois du Pirou

Proposée par l'Ecomusée de Margeride et le Pays d'art et d'histoire, en juillet 2018 les grands moments de cette histoire fantastique ont été contés tout en se promenant dans les bois.

Fin Juillet a eu lieu la **traditionnelle potée auvergnate** à la salle polyvalente organisée par le comité d'animation.

Organisée par le SYTEC et le CEN Auvergne, une animation a permis de découvrir les mares et les haies de Grisols. De nombreuses personnes sont venues pour apprécier la faune et la flore exceptionnelles, véritable creuset de biodiversité. Une activité a été également proposée pour créer une mare naturelle dans son jardin : techniques et conseils ont été dévoilés!

En aout, l'OMJS a organisé au bourg de St-Georges une animation : **une balade en famille** avec des enigmes et des cadeaux à trouver !!!

L'association « Les tracteurs de la Vallée de l'Ander » est en grande forme aussi par ses activités, présidée par Philippe Boudon : randonnées des vieux tracteurs, participation dans différentes fêtes locales, la fête de la batteuse à St-Georges avec une cinquantaine d'adhérents.

L'association rassemble des passionnés de vieilles mécaniques qui ont à cœur de restaurer et de conserver d'anciens tracteurs et machines agricoles.

En septembre 2018, ils ont organisé avec l'association Cœur de Village des Hauts de l'Ander la **Montée de Grisols**.

Un rassemblement de véhicules de sport de collection qui permet à leurs propriétaires de les faire rouler en toute sécurité et aux spectateurs d'admirer ces véhicules appréciés des passionnés.

En début de saison de chasse, le bureau et les membres de l'association ont souhaité faire connaître la chasse et ses règles de sécurité : **« une battue sans fusil ».**
En présence de Daniel Charbonnel, administrateur de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal, une trentaine de personnes « non chasseurs » et enfants y ont participé.

Une première partie a consisté à expliquer les règles de sécurité et à procéder à l'organisation de la battue. Chaque participant a signé sur le registre de présence. Le Président, Fabien Rolland a constitué les groupes avec les chefs de ligne respectifs, pour ensuite se rendre sur le terrain. Tous les participants ont pu tenter de voir chevreuils, lièvres et renards. En fin de matinée, après le coup de corne, tous se sont réunis autour d'un casse-croûte, au local. L'après midi, s'est terminée par un lâcher de faisans, en présence des enfants. Une belle initiative qui a été renouvelée en 2018, pour le plaisir de tous. RDV est déjà donné pour septembre 2019.

Une collecte de Ferrailles a été organisée, en octobre, au profit de l'association "un avenir pour Stelena", pour le combat de la famille de Stelena, née en 2017, avec un lourd handicap qui engendre un retard dans son développement global.

Cette collecte permettra de l'aider dans sa vie au quotidien par l'achat de matériels adaptés et de recevoir des soins alternatifs de rééducation coûteux, non pris en charge.

Cette collecte a connu un vif succès : au total 26 tonnes ont été déposées dans les bennes sur les communes de St-Georges, Alleuze et Coren.

Nous vous remercions sincèrement de votre participation.

La soirée avec les Guinguettes Show à la salle polyvalente, en septembre 2018, a officiellement lancé la saison culturelle de Saint-Flour Communauté.

Un duo burlesque et musical qui a donné un coup de jeune à la chanson française avec Virginie et Maëlle, dôtées d'un humour qui décape et d'une bonne humeur contagieuse !

Les trophées de l'OMJS de Saint-Flour, en novembre 2018, organisés tous les 2 ans ont récompensé plusieurs personnes de la commune :

*__Lucien et Nadia Boussuge__ de Broussade, pour leur investissement en tant que bénévoles dans différentes associations,

* Et **Angélique Gerbert** du Puech de Jourde **avec l'association Sanflor'ensemble,** pour la lutte contre le cancer.

Des bénévoles d'associations communales et des particuliers se sont encore mobilisés pour le Téléthon, Dimache 9 décembre 2018, et ont permis de récolter la somme de 1 601 €.

Téléthon

En fin d'année, le Conseil Municipal propose **aux habitants de plus de 70 ans** de participer à un repas de Noël ou de recevoir un colis de gourmandises. En 2017, on comptait 185 bénéficiaires, y compris les personnes en maisons de retraite ou hospitalisées.

En 2018, ce sont 197 personnes qui sont concernées. Une cinquantaine de personnes participent au repas, pour les autres, une visite à leur domicile est organisée par les élus. Un moment d'échanges qui est, bien sûr, apprécié de tous.

(Distribution du colis à Mr Jean Dalle de Mons)

Décoration de Noël au Bourg à St Georges

UNE ENTREPRISE ORIGINAIRE DE ST-GEORGES A L'HONNEUR !

Aujourd'hui, à la tête de l'entreprise familiale de travaux publics, deux frères Guillaume et Pierre-Jean CASTEL, ont repris le flambeau de leur père, à sa retraite, qui tenait lui-même la société de son père.

A l'heure où bon nombre d'entreprises, d'hôtels, de restautrants, d'artisans ou de commerçants cherchent à transmettre ou à céder leur fonds de commerce, en raison du départ à la retraite de leur dirigeant ou d'une cessation d'activité, une entreprise originaire de Saint-Georges relève les défits et donne l'exemple.

Tout a commencé en 1957, quand Etienne CASTEL de Cousergues, aujourd'hui 90 ans, a créé l'entreprise. Il achète un premier tracteur pour se lancer dans les travaux agricoles de fenaison et de labour. Deux ans après, il achète la première moissonneuse batteuse, puis une deuxième, et l'aventure débute dans et hors du département : dans le Tarn, le Lot et le Puy de Dôme…

En 1975, il investit dans un tractopelle et un camion et se développe dans les travaux publics avec son fils cadet André et les premiers employés.

En 1980, suite à la disparition accidentelle de son fils, il décide de tout t'arrêter. Puis, épaulé par son ami et collègue élu Mr Roger Paran, alors Maire de la commune, tandis qu'il occupe le poste du 1er adjoint, chargé des travaux qu'il conservera jusqu'en 1995, soit pendant 30 ans ; et par ses ouvriers Jean et Daniel et son fils ainé Alain, il trouve le courage de continuer l'activité. Alain le rejoint d'abord comme employé et en 1986, ils créent la SARL CASTEL. En 1998, Etienne, à l'âge de 70 ans, fait valoir ses droits à la retraite tout en gardant un oeil averti sur le développement de l'entreprise.

Aujourd'hui, la 3ème génération rejoint la SARL, Guillaume, en 2000 et Pierre-Jean en 2007 (fils d'Alain) et développe les activités de travaux publics et de transport. En 2018, ils créent une SAS et reprennent le flambeau, alors que leur père, Alain prend sa retraite.

Le 14 décembre 2018, Guillaume et Pierre-Jean ont voulu marquer l'occcasion, à la salle polyvalente de St-Georges, lieu symbolique où tout a commencé, pour fêter les 60 ans d'existence de l'entreprise et de mettre à l'honneur leur grand-père Etienne, leur père Alain, et un de leur employé :

Alain reçoit la médaille du travail par Mr le Sous-Préfet, ainsi qu'Albert Pascal, pour 37.5 années d'activités et de bons et loyaux services dans l'entreprise.

Et comme une reconnaisance n'arrive jamais seule, le 7 janvier 2019, les chefs d'entreprise

De gauche à droite : Alain – Pierre-Jean – Claudine – Etienne – Guillaume- Odette (famille Castel) et Albert Pascal

reçoivent des mains du Président de la CCI du Cantal, Mr Bernard Villaret, du Président de la Chambre des Métiers et d'Artisanat du Cantal, Mr Christian Vabret, et du Président du Conseil Départemental Mr Bruno Faure, le "**Prix Générations Artisans pour l'année 2019**".

La famille CASTEL porte haut les couleurs de notre commune. Aujourd'hui pas moins de 24 membres de la famille habitent Saint-Georges , ce qui représente 7 foyers distincts !

Les jeunes générations participent activement à la vie de notre territoire, à travers le Conseil Municipal mais aussi les associations sportives et autres.

Secrétariat de Mairie de Saint-Georges

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9 h -12 h / 13 h 30 -19 h
Mardi – Jeudi - Vendredi :
9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h
Mercredi - Samedi : 9 h – 12 h

2 Place de l'Eglise Le Bourg 15100 St-Georges

Téléphone : **04.71.60.09.91**

Mail : mairie-stgeorges@orange.fr

Secrétaires de Mairie :
Régine Barthomeuf et Muriel Védrines

Permanence du Maire et des Adjoints : lundis de 18 h à 20 h ou sur rendez-vous.

Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR
Téléphone : 04 71 60 56 80
Fax : 04 71 60 43 07
Courriel : contact@saintflourco.fr

Numéros utiles

Gendarmerie	04 71 60 11 22
Centre hospitalier	04 71 60 64 64
Pôle santé	04 71 60 05 05
Pharmacie de garde	06 83 71 58 90
Clinique vétérinaire	04 71 60 12 32

15 SAMU — **17** Police Gendarmerie — **18** Pompiers — **112** Toutes urgences

Dès le 1er janvier 2019, tous les habitants de Saint-Flour Communauté bénéficient d'un service de transport à la demande, avec pour objectif de faciliter les déplacements de proximité aux personnes sans solution de mobilité.

CARNET D'ADRESSES DE SAINT-GEORGES

ARTISANS

- **Artisans peintre** :
  M. Francis **DELORT** Le Cristau 04 71 60 29 10
  M. J-Yves **RODIER** Le Vernet 04 71 60 24 54
- **Brocante :** Mme **CHASSAGNOL** 04 71 60 33 27
- **Coiffeurs :**
  Delphine **CHASSAGNOL** 04 71 60 21 87
  à Bellegarde
  Val Coiffure : **FONTES** Valérie 06 72 67 11 34
  Les Claches
  Valérie **MARLIAT** Grisols 04 71 60 09 73
  Saint-Algues C.Cial leclerc 04 71 23 24 64
- **Elevage et pension chevaux**
  Elodie PARAN Le Pirou 06 87 55 07 51
- **Entretien Espaces Verts :**
  Nicolas COURNIL Le Vernet 06 33 70 96 38
- **Ferronnerie d'Art, Menuiseries Métalliques**
  Philippe **MARLIAT** Grisols 06 86 22 82 65
- **Menuiserie, charpente, couverture, zinguerie**
  David **MACHEMIE** Le Cheirol 04 71 60 00 38
- **Restauration de Mobilier d'Art :**
  Secrets d'atelier : Le Bourg 06 80 06 99 84
  Christine **BACHELLERIE** NINYEM-FOKO
- **Orthophoniste**
  Magalie VALETTE Crozatier 04 71 60 95 21
- **Soins esthétiques et SPA** 04 71 60 15 84
  Mélissa **ALBISSON** Le Bout du Monde
- **Travaux forestiers**
  RAYMOND Quentin Le Pirou 06 30 50 06 30
  POUILLE Lilian Puech de Jourde 06 61 10 09 50
- **Travaux revêtement sols et murs**
  PASCAL Cyrille Varillette 06 88 24 57 19

HOTELS - RESTAURANTS

- **Cafétéria Les Logis** 04 71 60 11 92
- **Chez Christophe Pizza** 06 30 58 70 68
- **Restaurant Le Bellevue** 04 71 60 14 94
- **Hôtel Cantal Cottages** 04 71 20 29 25
- **Hôtel Rest. Château Varillettes** 04 71 60 45 05
- **Hôtel Rest. Le Bout du Monde** 04 71 60 15 84
- **Chambres d'hôtes à Flamargues**
  Chez Mme Houillon M.France 04 71 60 24 09
- **Gîtes à Cousergues**
  Chez Mr LOMBARD J. Pierre 04 71 23 10 30
  Chez VIELFAURE /ROUX 07 61 05 65 40

LES COMMERCES ET ENTREPRISES

A la ZAC DU CROZATIER

- **Autodistribution FIA** Fournitures Industriels Automobiles 04 63 29 30 03
- **Blanquet Pêche et Cycles Bellegarde** 04 71 60 20 92
- **CANT 'AFFAIRE** 04 71 60 94 41

- **GARAGES Automobiles et Poids Lourds**

Gge Poids-Lourds VIALA PRAT 04 71 60 08 75
Point S 04 71 60 79 99
Gge Poids-Lourds **Renault Trucks FAURIE CANTAL** 04 71 60 04 98
Garage BMW-SEAT «Auvergne Autos » 04 71 60 20 66
Garage « BECO » 04 71 23 50 30
Garage agricole VMA 04 71 60 60 90
Garage Ets PITOT 04 71 60 47 06
Sanfloraine Pneu VULCO 04 71 23 81 82
Contrôle technique AUTOSUR 04 71 23 75 79
Contrôle technique TECHNOSUR (poids lourds) 04 71 23 27 69
Garage de la Margeride Soubizergues 04 71 60 02 52

- **Hypermarché LECLERC et Parapharmacie** 04 71 20 10 00
- **Magasin motoculture PROTET** 04 71 60 34 40
- **Magasin SPORT 2000** 04 71 20 98 96
- **Opticien** Général d'Optique 04 71 23 10 61
- **SARL ANDRIEUX** Le Cristau 06 64 65 33 98
  Commerce de gros de céréales, semences...
- **Station-service**
  « L'Aire du Cantal » 04 71 20 42 83
- **Taxi DURY** Crozatier 04 71 60 12 59

ASSOCIATIONS COMMUNALES

- **Association des anciens combattants et des anciens d'Algérie**
  Président : Jean-Pierre FONTES
- **ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)**
  Président : Fabien ROLLAND 06 78 25 13 31
- **Association de Gymkhana automobile « Team Abarth »**
  Président : David ROLLAND
- **Association Les amis du Pirou**
  Président : Xavier COUDERC
- **Association « Sports et Loisirs »**
  Président : Patrick CORNET 04 71 60 27 00
  p.c.cornet@orange.fr
  section FOOTBALL
  section TENNIS DE TABLE, représenté par André SCHAAL, 04 71 60 42 60 - 06 61 62 49 20
  section GYMNASTIQUE volontaire
  04.71.60.26.72
- **Ass. Cœur de villages des Hauts du l'Ander**
  Présidente : Mme Annie ROLLAND
  annrollan@orange.fr
  Animations culturelles, sportives, touristiques et gastronomiques
- **Cercle Budo/Judo 15**
  Président :Thierry DOILLON
- **Comité d'animation**
  Président : Alain ANDRIEUX
  06 64 65 33 98 sarlandrieux@wanadoo.fr
  Préparation de Potées auvergnates dans des chaudières d'autrefois
- **Cercle Placomusophile 15**
  Président : Philippe CHAPOUL
  philippe.chapoul@wanadoo.fr
  Echanges de plaques de muselets et de capsules des bouteilles de champagne
- **Club du 3ème Age « les Roseaux du l'Ander »**
  Présidente Mme Marguerite BONNEFOY
  04 71 60 44 39
- **Les tracteurs de la Vallée du Lander**
  Président : Philippe BOUDON.
  Organisation des sorties de tracteurs de jadis
  04 71 60 19 02 – 06 82 87 71 65
  lestracteursdelavalleedulander@laposte.net

ASSISTANTES MATERNELLES ET NOURRICES AGREES RESIDANT SUR LA COMMUNE

- BERTRAND Alda Soubisergues
  04 71 23 78 16
- CHANSON Christine Le Vernet
  04 71 60 44 59
- COMBE Mylène Le Vernet
  04 71 23 03 97
- COSTET Maryline Le Cheirol
  04 71 60 00 38
- DECHAMBRE Cécile Combechalde
  06 87 79 48 57
- MARTIN Sylviane La Valette
  04 71 60 93 69
- MONIER Bernadette Soubisergues
  04 71 60 36 06
- PERRIER Odile Le Cristau
  04 71 60 32 78
- ROBALO Sandrine Varillettes
  06 08 00 23 02
- ROLLAND Marie-Thérèse Grisols
  04 71 60 43 74
- ROUZAIRE Yolande Salcrus
  04 71 23 91 18
- SOULIER Laëtitia Le Vernet
  04 71 73 05 85
- VIALA Monique Le Pirou
  04 71 60 32 52

Les services publics et de proximité

POLE TERRITORIALE DE SANTE :
2 TER AVENUE DU DOCTEUR MALLET
15100 ST-FLOUR

- Médecins généralistes conventionnés
  Maison médicale : **04 71 60 05 05**
- Docteur Faure 34 pl de la Liberté
  04 71 20 87 82
- Radiologie (échographie, sénologie, scanner, IRM) : **04 71 60 86 04**
- Rhumatologie, spécialiste des os et des articulations : **04 71 60 32 41**
- Centre médico psycho pédagogique
  04 71 48 88 03
- Pédiatrie : **04 71 60 30 19**
- Centre Hospitalier St-Flour : **04 71 60 64 64**
- Urgences du CH : **04 71 60 64 10**

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

- Cabinet de Soins Infirmiers
  3 place Odilon de Mercoeur, 15100 ST FLOUR
  PERRIN Cathy- ALRIC Chrystelle- DESEGHER Laurence
  04 71 23 25 98
- Cabinet de Soins Infirmier
  42 place de la liberté, 15100 ST FLOUR
  FAIVRE Mireille – PRIMAULT VASSAS Sylvie
  04 71 60 04 47
- Cabinet de Soins Infirmiers
  6 av de la République, 15100 ST FLOUR
  ANTONY Angélique **04 71 60 05 89**
- Cabinet de Soins Infirmiers
  20 rue Sorel, 15100 ST FLOUR
  CUSSAC Marie-Françoise – CRESTAN Nelly
  04 71 60 25 50
- Cabinet de Soins Infirmiers
  32 av du Doct. Mallet , 15100 ST FLOUR
  MEYNIER Nathalie – CAUSSE Myriam
  04 71 60 05 89
- ADMR Soins infirmier
  2 av Doct Mallet, 15100 ST FLOUR
  04 71 60 43 20

SERVICES AUX PERSONNES AGEES

Aide à Domicile En Milieu Rural (A.D.M.R)
32 rue du Collège, 15100 ST FLOUR
04 71 60 91 34

UNA ASED Cantal
7 av de la République, 15100 SAINT FLOUR
04 71 60 38 13

Présence Verte Auvergne
1 rue des Agials, 15100 SAINT FLOUR
04 71 64 49 72

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ou 18

04 71 45 58 65

MAIRIE DE SAINT FLOUR

Pour délivrance des cartes d'identité nationale : prendre RDV au **04 71 60 61 20**

TRANSPORT SCOLAIRE

Ramassage scolaire primaire et secondaire en direction de Saint-Flour.
Gratuité pour les élèves du primaire.
Renseignements : **04 71 23 92 33**
Du lundi au vendredi
8h30 – 12h et 13h30 – 17h

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Accueil de Loisirs : ALSH Saint-Flour Communauté

Accueils de Loisirs

10 av de Besserette 15100 St Flour
04 71 73 83 66
alshsaintflourcommunaute@gmail.com

TRANSPORT A LA DEMANDE

Réservation : **04 71 60 71 72**

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Renseignements :
04 71 23 94 52

DECHETTERIE DES CRAMADES

Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 (17 h 30 en hiver) sauf les jeudis et dimanches - Renseignements : **04 71 60 75 58**